

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission pour l'adoption du préavis No 2017/02 pour la modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

- préavis No 2017/02
- point 5 de l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du 20 juin 2017

La commission composée de : Mme Céline Duran, M. Robert Schranz et Béatrice Chuard s'est réunie en date du 7 juin 2017 à Salavaux, au bureau communal en présence de Mme Mireille Schaer, municipale compétente en charge de ce dossier.

Cette dernière a répondu à toutes nos questions de manière très satisfaisante et nous l'en remercions.

La modification du règlement consiste principalement au réajustement des diverses taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires, soit une augmentation des tarifs en vigueur depuis 2008. De plus, un article a été ajouté au règlement existant, **soit l'article 5, point i**, qui concerne les gens du voyage.

Le réajustement des taxes de séjour prévues dans le nouveau règlement se situe dans la moyenne des tarifs en vigueur dans les régions touristiques environnantes. Ces nouvelles taxes, si elles sont adoptées par le conseil, seront perçues dès 2018.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour la modification du règlement et recommande aux membres du conseil d'adopter le préavis municipal no 2017/02 concernant le règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

Vully-les-Lacs, le 8 juin 2017

La commission:

Céline Duran

Robert Schranz

Béatrice Chuard (rapporteur)